

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Mobilités douces :**

- . approbation du plan « Sceaux à vélo – 2022-2026 »,
- . adhésion au comité d'itinéraire de La Véloscénie

Rapporteur : Patrice Pattée

Dans un contexte de changement climatique qui s'aggrave, les conséquences sur la santé des pollutions environnementales liées au transport ainsi que de la congestion du trafic et du stationnement routier sont importantes. Le vélo constitue donc une des solutions privilégiées parmi les alternatives à la voiture individuelle :

- Il permet d'améliorer le cadre de vie des Scéens, notamment en consommant moins d'espace public et libère de la place en ville,
- Comparativement aux autres modes de déplacement, il est la solution la plus économique pour son utilisateur,
- Il répond aux enjeux majeurs de santé publique. Au-delà de la prévention des maladies chroniques, se déplacer à vélo constitue l'un des moyens les plus sûrs pour pratiquer une dose quotidienne d'activité physique,
- Au-delà des bénéfices individuels, il procure également des bénéfices collectifs. En effet, il est l'une des meilleures solutions avancées pour participer à la réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre.

Depuis presque 50 ans, Sceaux mène une politique active et novatrice en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public. Cet engagement, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, a été intégré au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) intercommunal. Dans ce cadre, un nouveau plan vélo a été élaboré.

Ce plan comprend différents axes de travail et se déploie particulièrement en matière touristique au travers de la Véloscénie.

**« SCEAUX A VELO - 2022-2026 »**

Depuis son premier plan de développement des déplacements cyclables adopté par le conseil municipal en 2007, la Ville a poursuivi une politique vélo ambitieuse et pionnière.

En plus des premières initiatives telles que l'ouverture de tous les sens interdits aux cyclistes et le franchissement des feux rouges, la ville de Sceaux s'est attachée à devenir un territoire où les déplacements à pied et à vélo constituent les meilleurs choix en limitant la vitesse dans ses rues à 30 km/h mais également en déployant des services autour du vélo.

La Ville a tout d'abord multiplié les aires de stationnement dédiées aux vélos à proximité de tous les points d'intérêt. Elle a mis en place des stations de réparation et des services de stationnement innovants (Sherlock et Velhome) pour faciliter l'usage du vélo.

La Ville a travaillé sur l'axe de la communication et la sensibilisation pour promouvoir le vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, à travers des événements et animations cyclables. Ces actions ont été menées en lien avec les utilisateurs.

Au cours des cinq prochaines années, la politique de la Ville en la matière sera tournée vers la consolidation des actions déjà engagées en termes de requalification des espaces publics mais également

vers un accompagnement de la population qui a d'ores et déjà engagé sa transition vers des modes de vie plus respectueux de l'environnement, des modes de vie préservant mieux leur santé, des modes de vie plus frugaux, enfin des modes de vie qui se soucient de préserver le cadre de vie. La concertation avec les utilisateurs sera poursuivie de manière régulière.

L'objectif du plan vélo 2022-2026 est de continuer à poursuivre la mobilisation des habitants, à recourir aux mobilités actives et profiter de leur environnement et leurs espaces publics adaptés à ces modes en instaurant notamment une « culture du vélo » à Sceaux.

Ce plan repose sur 8 axes déclinés en 23 actions qui seront déployées avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (associations, citoyens, communes limitrophes) :

#### axe 1 : être autonome à vélo à 11 ans

La politique de la Ville sera notamment orientée vers les établissements scolaires et la promotion des mobilités actives des enfants et parents sur leurs courtes distances entre le domicile et l'école, en proposant particulièrement des actions afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école. Plus spécifiquement sur la pratique du vélo, les services de la Ville vont engager dès l'année scolaire 2021-2022, la nouvelle formation « savoir rouler à vélo » dans chacune des quatre écoles auprès des enfants du CP au CM2 afin de les rendre totalement autonomes.

Action 1 : Constituer une équipe pour accompagner au développement de la pratique du vélo

Action 2 : Déployer le programme "Savoir rouler à vélo" auprès des enfants du CP au CM2

Action 3 : Constituer une équipe à l'enseignement de l'autoréparation pour apporter une autonomie totale aux enfants et leur vélo

Action 4 : Aménager des espaces de stationnement de vélo dans chaque école

Action 5 : Mettre en place une flotte dédiée à la pratique du vélo pour tous les âges

#### axe 2 : mobili'kids

Action 1 : Développement des "rues écoles" : définir le périmètre de circulation motorisé limité autour des écoles

Action 2 : Identifier et équiper des itinéraires sécurisés vers chacune des écoles

Action 3 : Développement du dispositif Carapattes (voir bus-vélo)

#### axe 3 : prolonger l'autonomie des seniors

Les seniors seront également sensibilisés grâce à une introduction de vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées.

Action 1 : Introduire des vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de la ville de Sceaux et accompagner la "remise en selle"

#### axe 4 : Sceaux, laboratoire ville vélo

L'objectif principal est de proposer toujours plus de services autour du vélo et des cyclistes dans le but de faire du territoire un modèle inspirant de la « culture vélo » pour tous ceux qui veulent définir une politique cyclable.

Action 1 : Partenariat Ville-bailleurs pour le développement du vélo au quotidien

Action 2 : Être une ville d'accueil pour les services d'expérimentation vélo

Action 3 : Animation de la communauté Geovélo de Sceaux

Action 4 : Voies départementales à 30km/h : de la décision réglementaire à la pratique

axe 5 : Sceaux, connectée à la métropole du grand Paris

Sceaux, veut également se concentrer sur le tourisme durable et la valorisation du territoire par le vélo avec l'intégration de la ville dans la Véloscénie. Pour ce faire, il est souhaitable d'améliorer la continuité des itinéraires cyclables aménagés du territoire en travaillant avec la Région et la métropole du Grand Paris (RER vélo).

Action 1 : Intégration du plan vélo régional (RERV)

Action 2 : Participation à l'élaboration du plan vélo départemental pour améliorer la sécurité des circulations vélo vers les collèges et lycées et globalement sur les axes départementaux

Action 3 : Création d'une nouvelle station Vélip' en face de l'hôtel de ville

axe 6 : Sceaux, jalon du cyclotourisme dans le grand Paris

Action 1 : Communiquer autour du cyclotourisme

Action 2 : S'équiper autour du cyclotourisme

Action 3 : Rayonner autour du cyclotourisme

axe 7 : mairie de Sceaux éco-responsable

Toujours dans un souci d'éco-exemplarité, le plan de mobilité de l'administration sera étendu afin de promouvoir les mobilités actives et augmenter la part modale vélo auprès des agents-

Action 1 : Une administration responsable avec la mise en place d'un plan de mobilité de la Ville

axe 8 : au cœur d'un réseau d'acteurs

Action 1 : Ville de Sceaux amie de l'association Mieux se déplacer à Bicyclette - Sceaux à Vélo

Action 2 : Poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2022-2026 ».

## **VELOSCENIE**

En liaison avec l'axe 5 du plan Sceaux à vélo, il est proposé de développer le partenariat relatif à la Véloscénie.

La Véloscénie relie Paris et l'Ile de France à la baie du Mont-Saint-Michel sur un itinéraire continu et spécialement balisé via Chartres et la Normandie. Ce parcours traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs naturels régionaux et un total de 5 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Le parcours est ouvert à différents niveaux de difficulté avec de longues portions de voies vertes reliées par des routes tranquilles. Inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes, la V40, véloroute est reconnue comme un itinéraire structurant. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer.

Le comité d'itinéraire de La Véloscénie a pour objet principal de proposer une offre touristique durable qui valorise des territoires et de redynamiser le tissu économique local. L'ambition de ce comité se traduit par quatre objectifs généraux :

- accroître la renommée de La Véloscénie en s'appuyant sur le positionnement « grand spectacle » de l'itinéraire ;

- renforcer les infrastructures et les équipements pour atteindre une offre plus qualitative ;
- améliorer l'expérience par le déploiement de services essentiels et innovants ;
- évaluer la fréquentation de l'itinéraire et son impact économique.

Derrière La Véloscénie s'active tout un collectif de partenaires :

- collectivités locales,
- conseils régionaux,
- conseils départementaux,
- intercommunalités,
- institutions touristiques.

Chaque partenaire a un rôle bien précis et est indispensable à la réalisation des objectifs :

- Depuis le 1er janvier 2019, le pilotage du collectif est assuré par les Offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie. De 2011 à 2018, c'était Latitude Manche (anciennement Manche Tourisme) qui était à la tête du collectif.
- Les régions, départements, intercommunalités et leurs institutions touristiques (CRT, CDT, ADRT, OT) ainsi que les parcs naturels régionaux (PNR) apportent un soutien financier et technique au projet. Les départements adhérents réalisent l'itinéraire en partenariat avec les communes et communautés de communes traversées et les institutions touristiques au niveau régional, départemental ou intercommunal appuient la structuration de services autour de l'itinéraire et collaborent pour sa promotion.

Les membres y définissent des solutions opérationnelles pour faire de cette véloroute un des itinéraires phares du tourisme en développant notamment des services cyclotourisme adaptés et la création d'une identité et de supports de promotion communs.

Le montant de la cotisation s'établit à 1 000 euros. Ce montant sera inscrit au projet de budget pour l'exercice 2022.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association et d'autoriser le maire à signer une convention de partenariat.